



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 30484

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les vives préoccupations des agents et des usagers de La Poste d'Orange, dans le département de Vaucluse. Depuis plusieurs mois, les conditions de travail des agents de ce bureau de poste se dégradent fortement et par voie de conséquence, la qualité du service rendu aux usagers est nettement insuffisante. Un manque de moyens, notamment humains, est à l'origine de cette situation puisque, à ce jour, seulement deux guichets sont ouverts au public et ce, pour une ville de près de 30 000 habitants. Une telle organisation ne permet pas de répondre aux légitimes attentes des Orangeois, qui exigent une prestation de qualité de la part de cet indispensable service public. Enfin, cette situation a des conséquences sur les conditions de vie et de travail des agents qui ne peuvent plus supporter une telle organisation de leur activité. Compte tenu de la nécessité d'intervenir au plus vite en faveur de l'amélioration du service de ce bureau de poste, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend dégager dans les plus brefs délais des moyens humains et financiers supplémentaires. Dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, il souhaiterait savoir dans quelle proportion et dans quels délais ces nouveaux moyens seront dégagés.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de plan signé entre l'Etat et La Poste le 25 juin 1998 fixe comme objectif à La Poste de rechercher, dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui confère la loi du 2 juillet 1990, la meilleure organisation possible de son réseau en fonction des besoins des populations. La ville d'Orange compte actuellement deux bureaux de poste ouverts au public. Le premier dispose de cinq guichets, le second de un guichet. Par ailleurs, à l'issue d'une étude de l'attente dans le bureau de poste principal, il s'avère que le temps d'attente moyen par client est de l'ordre de trois minutes, résultat qui sera amélioré dans les mois à venir avec la mise en place d'une nouvelle organisation actuellement à l'étude, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Dans ces conditions et compte tenu des priorités identifiées dans le département de Vaucluse, La Poste n'envisage pas actuellement de créer un nouveau bureau de poste dans cette ville. En effet, l'orientation de La Poste en matière de programme immobilier s'inscrit, depuis 1996, dans le cadre d'une politique active de développement de son réseau de bureaux de poste dans les agglomérations importantes. Cette politique porte sur la création de bureaux de poste dans les quartiers dépourvus de présence postale, dans les zones urbaines sensibles, la relocalisation de bureaux de poste éloignés des centres de vie et la rénovation d'établissements vétustes. L'effort de La Poste, qui portera également sur l'amélioration des conditions de travail des personnels, représente 3 milliards de francs sur la période de mise en oeuvre, d'ici à 2002. Le département de Vaucluse bénéficie de cette démarche. C'est ainsi que trois bureaux de poste ont déjà été créés en Avignon ; Avignon Crillon Baroncelli, Avignon Grange d'Orel et Avignon Saint-Ruf. Enfin, le bureau de poste d'Avignon Pont des Deux Eaux vient d'être rénové et celui de Carpentras le sera au cours de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30484

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3068

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4871